

COMPTE RENDU REUNION du 03/11/2015

Présents : T. Peycéré (TP), S Vergès (SV), D. Vialade (DV), JP Rouillon (JPR) P Cano (PC), C Pellefigue (PC), P Pecapéra (PP)

Procuration :

Absent :

Secrétaire de séance : S Vergès

Début de la séance : 18h15

Ordre du jour :

- Délibérations ::

- Modification Tarifs Brigade Com Com
- Aide au financement repas scolaire
- vente de bois sur pied
- extension réseau d'eau salle des fêtes/cimetière
- augmentation loyers 2016
- Tarif salle des fêtes
- proposition adhésion à l'ADAC
- Modification du Règlement intérieur salle des fêtes
- Présentation du règlement intérieur du cimetière et du columbarium
- devis com Com nettoyage fossés
- Questions diverses

Le quorum étant atteint, Mme le Maire ajoute à l'ordre du jour, la validation du CR du 15 septembre.

- **Validation CR du 15/09/2015**

Le CR du 15/9 est validé

- **DELIBERATIONS**

Adhésion à l'ADAC

Mme le maire présente le service de l'Adac et les différentes missions qui lui sont attribuées. Mis en place par le Conseil départemental, cet organisme public est un outil à destination des élus. Elle intervient à titre gratuit pour les collectivités adhérentes sur des questions technique, juridique et financières dans 8 domaines allant de la gestion courante locale à l'eau et assainissement. La participation de la commune serait de 1.5€ par habitant, soit environ 120€ par an.

Au vu de la complexité de certains dossiers, notamment en matière de voirie ou d'urbanisme, Mme le maire pense que cette agence pourrait nous être très utile dans la prise de décision notamment, et devrait permettre un gain de temps.

Le conseil se prononce favorable à cette adhésion.

Votant : 7 - pour :7

La délibération est votée à l'unanimité.

Participation financière de la commune - convention restauration scolaire

SV ne participe ni au débat ni au vote, étant concernée par le sujet évoqué.

Mme le Maire présente le courrier reçu de Mr le Maire de Vic en Bigorre. Elle informe le conseil qu'un enfant de la commune est scolarisé à Vic depuis septembre 2015 et utilise le service de restauration scolaire 4 midis par semaine. Cette inscription fait suite à une décision de l'inspection académique et en aucun cas de la famille. La commune de Vic applique une tarification différente aux familles selon le quotient familial et aussi du lieu de résidence. Ainsi la commune de Vic participe financièrement aux repas des familles viquoises. Une majoration de 1.10€ par repas est appliquée aux familles extérieures à Vic.

Mme Le Maire propose au Conseil Municipal de participer au financement des repas pris par cet enfant, soit un montant annuel de 154 € (140 jours d'école x 1,10€), la famille se verra alors appliquer les mêmes tarifs qu'aux vicquois.

Votants : 6 - pour : 6

La délibération est votée à l'unanimité. Le conseil autorise Mme le Maire à signer la convention avec la mairie de Vic en Bigorre.

Loyer communal - augmentation 2016

Comme chaque année, le loyer du logement communal doit être révisé. Mme le Maire donne au conseil l'indice de référence des loyers du 2eme trimestre 2015. L'évolution annuelle des loyers est de +0.08%, taux quasi stable.

Le loyer passe de 350€ à 350.28€ à compter du 1^{er} janvier 2016.

Le conseil approuve cette augmentation.

Votants : 7 - pour : 7

La délibération est votée à l'unanimité

Tarif salle des fêtes

Les tarifs actuels sont de 285€ pour les extérieurs et 60€ pour les habitants de la commune. (location du vendredi au lundi matin).

Cette année, la salle a été peu louée (11 fois dont 3 à des extérieurs, 4 à des villenaviens et 4 à titre gratuit). Les dépenses de fonctionnement par contre sont conséquentes (contrat de maintenance, réparation fuite d'eau, menuiseries..).

En 2015, la salle des fêtes représente un déficit d'environ 2400€ pour la commune.

JPR pense que le tarif pour les habitants n'est pas assez élevé. 100€ ne lui paraît pas aberrant, d'autant que les personnes l'utilisent du vendredi au lundi et que les fluides sont utilisés sans « limite ». Mme le Maire pense qu'il va être difficile d'appliquer une telle augmentation dès maintenant.

CP pense à mettre un système de jetons pour le fonctionnement du chauffage. Cela obligerait les loueurs à faire plus attention et à maîtriser la consommation. SV informe qu'Edf a été contacté pour une étude sur la consommation électrique de la salle. Edf assure que la consommation est peu élevée pour une salle des fêtes.

Les frais les plus onéreux sont surtout la maintenance des locaux.

PP pense qu'il faut aussi faire de la publicité extérieure. SV répond que cela a déjà été évoqué mais que par manque de temps, les prospectus n'ont pu encore être faits.

Après ces discussions, le conseil se prononce sur une augmentation de 5€ pour les 2 catégories de loueurs : à compter du 1^{er} janvier 2016, **290€** pour les extérieurs, **65€** pour les villenaviens. Toujours la gratuité pour les écoles du RPI et les associations de la commune.

Votants : 7 - pour : 7

La délibération est votée à l'unanimité

Extension réseau d'eau salle des fêtes/cimetière

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que le Siaep va réaliser une extension de réseau d'eau potable pour l'alimentation de la salle des fêtes et du cimetière. Le montant de la dépense est évalué à 3600 € dont 1500 à charge de la commune, le solde étant financé par le Siaep.

Le Conseil Municipal approuve le projet soumis par le Siaep et s'engage à lui verser la somme due dès les travaux terminés.

Votants : 7 - pour : 7

La délibération est votée à l'unanimité

Modification Tarifs Brigade CCVM

En juin 2015, le conseil communautaire a voté la modification des tarifs de partage des services avec la CCVM. Une convention est établie entre les communes et la CCVM pour l'utilisation des services de la brigade. Les tarifs modifiés seront appliqués à compter du 1^{er} octobre 2015. Le coût horaire a surtout été réévalué sur le matériel de tonte qui est très utilisé et nécessite davantage de maintenance. Des nouveaux matériels ont aussi été ajoutés (girobroyeur, broyeur branches...).

La commune adhère à ces services et avoue que le travail réalisé par la brigade est de qualité. Le conseil approuve les nouveaux tarifs.

Votants ;7 - pour : 7

La délibération est votée à l'unanimité. Le conseil autorise Mme le Maire à signer la convention de partage avec la CCVM.

Vente de bois sur pied

La coupe affouagère concerne des chênes rouges de la parcelle A292 située à Tostat.

72 arbres ont été marqués soit environ 21 stères.

Le conseil se prononce sur un tarif à 15€ le stère.

Votants :7 - pour : 7

La délibération est votée à l'unanimité

• **MODIFICATION DU RI DE LA SALLE DES FETES**

Le RI de la salle des fêtes actuel doit être revu car le changement de tarif chaque début d'année n'était pas très lisible.

Les articles 3 et 6 sont modifiés comme suit :

Art 3 :

Au lieu de « des arrhes s'élevant à **100 % du tarif** de location de la salle. Les tarifs appliqués sont ceux en vigueur au moment de la location ».

Lire : »..... verser des arrhes s'élevant :

* 100 % du tarif si le jour de l'événement est sur l'année N

* 80 % du tarif si le jour de l'événement est sur l'année N+1 - le solde sera versé au moins 15 jours avant la date d'effet

Les tarifs appliqués sont ceux en vigueur au moment de l'événement (année N ou N+1).

Art 6 :

Au lieu de «une **caution de 305 euros....** »

Lire : «une caution dont le montant est défini par le conseil municipal... »

Au lieu de « Le chèque de caution de garantie sera restitué lors du règlement de la salle des fêtes si, après l'état des lieux.... »

Lire : « Le chèque de caution de garantie sera restitué si, après l'état des lieux.... »

Votants ;7 - pour : 7

Le Conseil municipal approuve la modification du RI de la salle des fêtes qui sera applicable à compter de ce jour.

- **REGLEMENT INTERIEUR DU CIMETIERE ET DU COLUMBARIUM**

Mme la Maire a envoyé à chaque conseiller le projet du RI du cimetière pour prise de connaissance. A ce jour, la commune ne possédait pas de RI et une demande de dépôt d'urne dans le columbarium a fait accélérer les choses.

SV indique qu'il s'agit là d'une première version. Il y a beaucoup de travail sur le cimetière et au vu de l'adhésion à l'Adac, elle pense s'y rapprocher pour le recensement des sépultures et de la révision du RI.

Il faut afficher le RI au cimetière. Cependant, à défaut de panneau en ce lieu, le RI sera à disposition à la Mairie et sur le site internet de la commune.

PC pense qu'il faudrait au moins afficher la partie « comportement ».

Votants :7 - pour : 7

Le RI du cimetière est validé à l'unanimité.

- **DEVIS CCVM NETTOYAGE DES FOSSES**

La brigade de la CCVM a fait parvenir le devis pour le nettoyage des fossés.

Le dernier nettoyage a eu lieu il y a 1 an et on ne peut que constater que les fossés sont peu respectés (déversement de matières végétales, déchets...). 1 an après, il faut recommencer. Le coût est d'environ 600€.

Le nettoyage va débiter au niveau de la propriété de Mr Boirie des 2 cotés de la route et aller jusqu'au croisement de la RD253 et RD53.

Votants :7 pour 7

Le devis est accepté à l'unanimité. La CCVM va être contactée pour les travaux.

- **Questions diverses**

Réserve incendie :

Les travaux de réhabilitation sont terminés côté mairie. Il reste à fermer l'ancien réseau d'eau qui passe dans le terrain de Mr Boirie et plus précisément sous sa maison.

PC demande s'il ne faudrait pas avertir le SDIS de ces changements car sans doute doit-il modifier sa carte de réseaux ?

Un courrier va leur être envoyé.

Auto-entrepreneur- Electricité

Mme le Maire informe le conseil qu'un nouvel auto-entrepreneur s'est installé sur la commune en qualité d'électricien. Il s'agit de Mr Gilbert Gosgnach.

Sachant que nous avons une obligation de contrôles électriques annuels sur la salle des fêtes et la mairie, elle demande au conseil s'il peut proposer des devis.

Mme le Maire prendra contact avec Mr Gosgnach.

Décès : Mr Didier Lacaze adresse tous ses remerciements au conseil lors de décès de Marinette.

Mobilier urbain :

Les bancs ont été livrés et installés sur le parvis de la salle des fêtes.
Reste la pose des cendriers et des poubelles. Jour à déterminer.

Investissements 2016

Mme le Maire demande si les conseillers ont des suggestions de nouveaux projets d'investissements pour l'an prochain.

Les travaux prévus en 2015 et non encore engagés sont :

- la voirie contour mairie-chemin du Bosquet-cimetière
- la mise en sécurité des lieux par signalétique
- l'accessibilité

Ils seront reportés en 2016 avec un ordre de priorité.

Prévisions 2016 :

- Réfection de la voirie communale (chemin Lizeras et Berdoye)
- Travaux logement communal économie d'énergie (dossier prévu avec la CCVM dans le cadre du projet Territoire à énergie positive)
- Aire de pique-nique ou aménagement du sous-bois derrière l'église
- Terrain de pétanque salle des fêtes

Bulletin municipal :

A la fin de l'année devrait être rédigé le 1^{er} bulletin municipal.

Reprendre les investissements 2015 et projets - naissance - décès - nombre habitants - règles de civisme - forêt, etc..

Séance levée à 21h00.